

Programme Excellence en santé et sécurité : aide à la préparation à la pandémie dans les entreprises

Comment les entreprises peuvent-elles faire face à différents types de risques sur le lieu de travail pour lutter contre la propagation de la COVID-19?

Aujourd'hui plus que jamais, les entreprises doivent cerner et évaluer rapidement les dangers présents sur leur lieu de travail. Pour cela, plusieurs possibilités s'offrent à elles :

- documenter les dangers existants ou probables sur le lieu de travail;
- procéder à des inspections de routine du lieu de travail pour cerner les dangers, nouveaux comme récurrents;
- effectuer des enquêtes concernant les lésions, les maladies et les incidents, y compris ceux qui ont été évités de justesse pour définir les dangers sous-jacents, leurs causes, ainsi que les lacunes du programme de sécurité et de santé;
- étudier les rapports de lésions et de maladies pour établir les tendances des types de lésions, de maladies et de dangers signalés;
- évaluer la probabilité d'occurrence des dangers liés aux situations d'urgence ou spéciales;
- définir la gravité et la probabilité des incidents qui pourraient être provoqués par chacun des dangers définis, et utiliser ces renseignements pour établir un ordre de priorité des mesures correctives.

L'apparition de la COVID-19 a mis de l'avant les pratiques de protection de la santé et de la sécurité des entreprises de toute la province, même dans le cas des entreprises qui avaient peut-être déjà mis en œuvre certaines de ces mesures avant la pandémie, voire toutes.

Notre programme Excellence en santé et sécurité peut aider les entreprises à définir et évaluer les nouveaux dangers présents sur les lieux de travail en abordant des sujets précis pour le soutien aux efforts de protection de la santé et de la sécurité.

Nos sujets relatifs à la définition des dangers aident les entreprises à établir quels dangers sont présents sur leur lieu de travail, ainsi que les mécanismes des lésions ou maladies qui pourraient en découler : c'est ce processus que l'on appelle l'évaluation des risques.

Le sujet de notre programme sur l'évaluation des risques aide les entreprises à cerner tout nouveau danger apparu sur leur lieu de travail, en plus de ceux existants. Ce processus d'évaluation des risques leur permettra d'établir un ordre de priorité des risques en fonction de la nature des dangers et du niveau de risque lié à chacune de leurs opérations ou activités, qu'elles soient courantes ou non.

Les entreprises qui prennent part au programme Excellence en santé et sécurité bénéficieront de ressources et d'outils en lien avec la préparation à la pandémie livrés par un fournisseur approuvé, qui leur permettront de créer des politiques et des procédures conformes aux lignes directrices sur la sécurité du gouvernement de l'Ontario. Ces lignes directrices varient entre les secteurs. Elles favorisent la compréhension des conditions nécessaires à une réouverture et un maintien de l'activité sécuritaires parmi les employés et les clients, ainsi que la lutte contre la propagation de la COVID-19.

Comment les entreprises peuvent-elles définir un plan de travail pour faire face à la COVID-19, prévenir la propagation et reprendre leurs activités commerciales en toute sécurité?

Notre programme Excellence en santé et sécurité aide les entreprises à rouvrir leurs portes en toute confiance, à lutter contre la propagation de la COVID-19 et à s'adapter aux limites inhérentes aux mesures d'éloignement physique. Voici quelques suggestions de sujets de notre programme pouvant faciliter ce processus d'adaptation aux nouvelles lignes directrices sur la sécurité pour les entreprises : interventions en cas d'urgence, prévention des urgences et mesures de préparation et prévention des dangers.

La partie sur les interventions en cas d'urgence aide les entreprises à établir, mettre en œuvre, surveiller et actualiser des procédures permettant de faire face aux situations d'urgence.

La partie sur la prévention des urgences et les mesures de préparation aident les entreprises à réagir aux situations d'urgence, c'est-à-dire aux circonstances dangereuses que l'on doit s'efforcer d'éviter et pour lesquels on doit se préparer. Votre entreprise devra cerner les situations d'urgence auxquelles vous pouvez être confronté, puis élaborer et mettre en œuvre des procédures de prévention des urgences.

La partie sur la prévention des dangers facilite la réorganisation du lieu de travail de manière à s'assurer qu'il demeure sécuritaire et permet la lutte contre la propagation de la COVID-19 grâce à la mise en œuvre de mesures techniques (c.-à-d. en installant des plaques de plexiglass), de mesures administratives (c.-à-d. des emplois du temps décalés), de pratiques sécuritaires sur le lieu de travail (c.-à-d. des renforcements des mesures d'hygiène et d'assainissement), et à l'utilisation d'EPI (c.-à-d. le port de masques et de gants, entre autres types d'équipement de protection).

En prenant part au programme Excellence en santé et sécurité, vous pourrez bénéficier de ressources et d'outils relatifs à la COVID-19 livrés par un fournisseur approuvé, qui vous permettront de créer des politiques et des procédures conformes aux lignes directrices sur la sécurité du gouvernement de l'Ontario, pour lutter ensemble contre la propagation de la COVID-19.

Comment les entreprises peuvent-elles responsabiliser leur personnel et protéger la santé mentale de leurs employés pendant la pandémie?

Investir dans des programmes de sensibilisation et de prévention en matière de santé mentale n'est pas seulement la bonne chose à faire : c'est un geste qui peut avoir un effet positif sur votre entreprise, en particulier à un moment où on cherche à rouvrir la province. Ce type de mesures montre aussi que vous êtes conscient de toutes les nouvelles difficultés rencontrées par votre personnel, par exemple en ce qui concerne le confinement pendant la pandémie, les soucis concernant les proches et les soins à leur apporter, et l'anxiété du retour au travail pendant une pandémie. En investissant dans la santé mentale et le bien-être des membres de votre personnel, vous pouvez renforcer l'engagement de vos équipes et favoriser leur satisfaction au travail.

On veut se sentir en sécurité au travail, et les employés se sentent responsabilisés sur un lieu de travail qui donne la priorité à leur santé et leur sécurité. Les entreprises peuvent parvenir à ce résultat grâce à une communication claire avec leur personnel, des mises à jour fréquentes concernant les questions majeures relatives à la santé et la sécurité, et la mise en place d'un plan de communication d'urgence, prêt à être appliqué rapidement et pour lequel les rôles et les responsabilités sont clairement définis.

Les sujets abordés par le programme Excellence en santé et sécurité de la WSIB peuvent aider les entreprises à soutenir la santé mentale de leurs employés pendant la pandémie. Nos sujets sur la participation en matière de santé et de sécurité ou sur la promotion de la santé sur le lieu de travail aident les entreprises à créer les programmes nécessaires au soutien de la santé mentale de leurs employés au cours de la pandémie et à renforcer la résilience grâce aux conseils, aux encouragements et à l'aide fournis aux employés pour leur permettre de participer au fonctionnement du lieu de travail. Il est aussi nécessaire de consulter régulièrement le personnel pour s'assurer de leur bien-être physique et mental.

En encourageant la mise en place d'une culture de la santé et de la sécurité, dans le cadre de laquelle chaque employé se sent en sécurité au travail, les membres du personnel se sentent responsabilisés et sont plus confiants en venant travailler chaque jour.